

Accompagner les personnes dans leur orientation, leur insertion, leur évolution professionnelle avec la démarche éducative expérientielle ADVP

RS2219 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

LE PATIO · SIRET : 51278441400017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Ce certificat s'adresse à toute entreprise, quelque soit son secteur d'activité, préoccupée de GPEC, de formation, de mobilité interne de ses salariés ou concernée par un plan de sauvegarde de l'emploi.

Il s'agit pour les professionnels de l'accompagnement d'acquérir méthode, techniques et outils d'accompagnement qui rendent actrice la personne accompagnée et facilitent chez elle la construction d'un projet d'orientation professionnelle, réaliste et réalisable sur le marché du travail. Avec cette certification, les professionnels développent des compétences pour utiliser, avec cohérence et déontologie, cette démarche et ses outils dans différentes prestations (orientation, reconversion, transitions, mobilité professionnelle), sous différentes formes (entretien individuel, animation collective, distanciel), face à différents types de publics et dans des contextes de travail en constante mutation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le parcours de certification est découpé en trois niveaux : I) niveau initial, II) niveau intermédiaire, III) niveau confirmé. Les compétences sont enrichies et élargies au fur et à mesure que la personne progresse dans le parcours. Compétences constituant le niveau initial (I)

Accompagner les personnes avec l'ADVP pour leur permettre de faire des choix conscients et responsables.

1. Accueillir la personne, dans sa singularité, là où elle en est dans sa réflexion sur son avenir et sur ses choix.
2. Identifier où se trouve la personne dans le processus de choix et dans les 4 étapes de l'ADVP ; l'aider à se situer elle-même dans ces 4 étapes.
3. Accompagner, sans l'influencer, la personne dans une meilleure connaissance d'elle-même (valeurs, intérêts, rapport au travail, compétences, environnement personnel...).
4. Engager la personne dans l'exploration de son environnement socio-économique.
5. Amener la personne à sérier et nommer les choix possibles pour elle et à hiérarchiser ses priorités.
6. Accompagner la personne dans un processus de validation de son projet.
7. Accompagner la personne dans sa décision, dans la construction d'un plan d'actions et dans la mise en place des premières actions nécessaires à la réalisation de son projet.

Compétences constituant le niveau intermédiaire (II)

Ce niveau se subdivise en :

IIA : Mener un entretien individuel d'accompagnement, en utilisant la DEE/ADVP

IIB : Animer et accompagner des personnes, en mode collectif, dans leur projet en utilisant la méthode, les outils de la DEE/ADVP et la pédagogie expérientielle

IIA : Mener un entretien individuel d'accompagnement, en utilisant la DEE/ADVP

1. Déterminer un objectif à l'entretien d'accompagnement en prenant en compte la situation de la personne accompagnée.
2. Adopter une posture non influente et pratiquer l'écoute active.
3. Sélectionner les activités et les outils ADVP adaptés à la problématique de la personne accompagnée (quel que soit l'endroit où elle se situe dans le processus) et au contexte de travail.
4. Organiser le travail avec la personne dans le temps imparti et l'espace alloué.
5. Donner des consignes de travail en utilisant les outils et les attitudes préconisés par la DEE/ADVP.
6. Accompagner la personne dans le traitement de l'expérience qui lui a été proposée.
7. Gérer ses propres émotions et celles de la personne accompagnée.
8. Organiser « l'entre-deux » entretiens et la fin de l'accompagnement.

IIB : Animer et accompagner des personnes, en mode collectif, dans leur projet en utilisant la méthode, les outils de la DEE/ADVP et la pédagogie expérientielle

1. Animer un groupe, organiser son travail en s'appuyant sur la pédagogie expérientielle.
2. Identifier les différentes étapes d'un apprentissage expérientiel, en comprendre les articulations en dynamique de groupe.
3. Présenter une séquence pédagogique en utilisant la méthode et les outils de la DEE.

Définir des objectifs et des consignes de travail à un groupe.

4. Développer les attitudes adaptées à la pédagogie expérientielle.

Compétences constituant le niveau confirmé (III)

Option A : Adapter et faire évoluer sa prestation et ses outils d'accompagnement en fonction des personnes accompagnées et des contextes de travail, dans le respect des principes de la DEE/ADVP et en développant sa propre créativité.

1. Adopter une attitude créative, élargir son champ de vision. Découvrir et explorer des pistes nouvelles pour soi pour être plus à l'aise dans la relation d'accompagnement.
2. Utiliser la stratégie du détour pour questionner, analyser des problématiques et imaginer des solutions.
3. Construire et mettre en œuvre une progression pédagogique en utilisant la DEE/ADVP, et en combinant différents modes d'intervention.
4. Prendre en compte l'environnement réglementaire et institutionnel de son contexte de travail (objectifs de la prestation, type de public accueilli, organisation du travail, articulation avec les autres intervenants, etc).
5. Faire évoluer ses progressions pédagogiques en adaptant ou en créant de nouveaux outils éducatifs à destination des personnes accompagnées.

ou Option B : Adapter et faire évoluer ses pratiques en utilisant l'ADVP en bilan de compétences

1. Définir le cadre historique, juridique et déontologique du Bilan de compétences
2. Situer les différentes phases du bilan de compétences au regard de la démarche éducative expérientielle / ADVP
3. Identifier et utiliser les outils pouvant être utilisés en bilan de compétences
4. Adapter et créer des outils éducatifs mobilisables en bilan de compétences
5. Construire une progression pédagogique en utilisant la DEE/ADVP et en combinant différents modes d'intervention
6. Mettre en œuvre cette progression dans son contexte institutionnel
7. Rédiger une synthèse de bilan de façon éducative, avec et pour la personne, et conforme à la réglementation.

La totalité des compétences est, au final, évaluée.

Démarche générale d'évaluation des compétences.

Pour chaque niveau de certification, les évaluateurs disposent de grilles fournies par le Patio Formation.

Ces grilles proposent des indicateurs/critères d'évaluation permettant de guider les évaluateurs dans leur relecture des récits ou lors de l'épreuve orale finale. Pour chaque compétence, l'évaluateur cherche, dans les récits d'expérience demandés ou dans la prestation orale finale, l'indicateur correspondant.

Chaque compétence est ainsi évaluée au regard de quatre niveaux ci-après (inspirés des grilles d'observation VAE du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale) :

- Non évaluable (NE) : la compétence n'est pas mise en œuvre, n'apparaît pas dans le récit ou est exposée de manière insuffisante pour qu'elle puisse être évaluée.
- Insuffisant (I) : la compétence est insuffisamment maîtrisée au regard des critères définis
- Appliquée(A) : la compétence est mise en œuvre avec une autonomie suffisante
- Maîtrise (M) : degré élevé de compétences ainsi que capacités d'analyse et d'innovation

Au final le nombre total de « I » et « NE » ne doit pas dépasser 50% du nombre total des critères pour chacune des évaluations.

Sur chaque grille apparaissent, en plus des compétences, quatre rubriques (Posture, Analyse, Communication,

Préconisations), lesquelles sont librement complétées par les évaluateurs et font l'objet d'un échange entre eux. Les compétences acquises, sans contestation de quiconque, à l'issue de la lecture des récits d'expérience, sont validées. Ce qui n'est pas acquis fait l'objet d'une attention particulière lors de la certification de niveau supérieur ou est immédiatement questionné lors d'un entretien oral avec l'un des évaluateurs. Les préconisations sont utilisées pour ce nouveau contact avec le candidat afin de lui demander des compléments d'informations et de guider la poursuite de son travail ou de son parcours de certification. Elles peuvent aussi être reprises lors de l'évaluation finale.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier d'une pratique d'accompagnement d'au moins 6 mois ou satisfaire à un entretien préalable avec un formateur et/ou le Directeur du Patio permettant de statuer sur l'accès ou non à la formation préparant cette certification.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS6008

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.le-patio-formation.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2219/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	245
Montant total engagé	322 020 €
Coût moyen par dossier	1 314 €
Durée moyenne	29 h
Période	01/2020 – 12/2021
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	5 %
France Travail	2 %
Entreprise	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.